

Arrêté du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2004 portant application du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique

05/05/2017

Au sixième alinéa de l'article 19 de l'arrêté du 26 novembre 2004 le taux : « 10 % » est remplacé par le taux : « 12,5% »